Programme de Formation

Actualités Solvabilité II (2025–2026) : évolutions et simplifications

Organisation

Durée : 3 heures et 30 minutes

Mode d'organisation : À distance

Contenu pédagogique

Public visé

- Actuaires.
- Gestionnaires de risques.
- Responsables de la conformité.
- Auditeurs internes.
- Directeurs financiers.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les évolutions de Solvabilité II (2025-2026).
- Identifier les simplifications et allègements réglementaires.
- Analyser les retours d'expérience de l'ACPR.
- Anticiper les évolutions à venir (capital, préférence, durabilité).
- Adapter le pilotage et préparer les contrôles.

Compétences visées

- Comprendre les évolutions de Solvabilité II (2025-2026).
- Identifier les simplifications et allègements réglementaires.
- Analyser les retours d'expérience de l'ACPR.
- Anticiper les évolutions à venir (capital, préférence, durabilité).
- Adapter le pilotage et préparer les contrôles.

Description

Module 1 : Contexte et calendrier

- Révision 2025, textes européens et transposition française

Module 2 : Simplifications et allègements

- Proportionnalité renforcée, allègement du Pilier 3
- Simplification des QRT, SFCR, SCR

Module 3 : Retours d'expérience ACPR

- Observations sur ORSA et politiques écrites
- Points récurrents des contrôles

Module 4 : Atelier – Lecture de rapports ACPR anonymisés

- Identification des points sensibles et actions correctives

Module 5 : Jurisprudence et doctrine ACPR/EIOPA

- Décisions récentes, marchés inactifs, gouvernance
- Exemples de non-conformité et mesures correctrices

Module 6 : Évolutions à anticiper

- Capital, volatilité, durabilité
- IFRS 17 et DORA : effets sur la solvabilité

Module 7 : Synthèse stratégique pour les mutuelles

- Adapter le pilotage et préparer les prochains contrôles

Module 8 : Atelier – Autoévaluation des pratiques

- Cartographie des écarts, plan d'adaptation

Points forts

Maîtrisez les dernières actualités de Solvabilité II ! Simplifications, jurisprudence, retours d'expérience de l'ACPR, et perspectives 2026. Adaptez votre pilotage et préparez vos contrôles.

Prérequis

- Connaissance de la réglementation Solvabilité II.
- Expérience dans le domaine de l'assurance.

Modalités pédagogiques

- **Apports théoriques :** présentation des concepts clés, modèles et méthodologies par des experts du domaine. Utilisation de supports visuels et d'exemples concrets pour faciliter la compréhension.
- **Échanges et discussions :** sessions interactives permettant aux participants de partager leurs expériences, poser des questions et débattre des enjeux actuels. Animation de tables rondes et de groupes de réflexion pour favoriser l'apprentissage collaboratif.
- **Études de cas :** analyse approfondie de situations réelles ou fictives pertinentes au domaine d'étude. Travail en petits groupes pour développer des solutions et stratégies, suivi de présentations et de feedback constructif.
- **Exercices pratiques :** mise en application des connaissances acquises à travers des simulations, jeux de rôles, et projets concrets. Utilisation d'outils et de technologies spécifiques au domaine pour renforcer les compétences pratiques des participants.

Moyens et supports pédagogiques

- **Support de formation numérique :** Plateforme d'accès aux modules de cours, quiz d'auto-évaluation, ressources téléchargeables (PDF, infographies)
- **Études de cas :** Analyses approfondies de situations réelles, scénarios complexes à résoudre en groupe, retours d'expérience d'entreprises, exercices de mise en pratique basés sur des cas concrets
- **Supports numériques :** Présentations multimédias, tableaux blancs virtuels, outils de collaboration en ligne.
- **Discussions et échanges :** Sessions de questions-réponses en direct.

Modalités pratiques

Durée de la formation : La formation dure 3h30 heures, incluant une pause au milieu de celle-ci.

Lieu de la formation :

En distanciel : Possibilité de suivre la formation à distance via une plateforme en ligne pour les participants.

Matériel nécessaire :

Chaque participant doit avoir accès à un ordinateur équipé d'une connexion internet.

Effectif : Le nombre de participants est de minimum 2 personnes et limité à 12 personnes pour favoriser l'interaction et garantir un accompagnement personnalisé.

Certification : À l'issue de la formation, une attestation de participation sera délivrée aux participants ayant satisfait aux exigences.

Tarif : selon proposition commerciale. Nos tarifs publics sont consultables sur notre catalogue en ligne.

Modalités d'évaluation et de suivi

L'évaluation sera continue avec des questions, discussions, exercices pratiques et études de cas pour vérifier l'application des connaissances. Une synthèse et un feedback en fin de formation mesureront les acquis et la réalisation des objectifs pédagogiques. Un certificat de réalisation signé par le responsable de l'organisme de formation et mentionnant les compétences visées est remis au participant à la fin de la formation. Le contenu de ce document atteste la mise en œuvre du processus d'évaluation.

Informations sur l'admission

Inscriptions : Les pré-inscriptions se font en ligne sur notre site web, via l'extranet Entreprise ou par mail à contact@ugm-opera.fr jusqu'à trois jours avant le début de la formation en inter.

Pour les demandes en Intra, un délai de prévenance de minimum 6 semaines avant la date de formation souhaitée est requis.

Les places sont attribuées par ordre d'inscription et sous réserve d'un nombre de participants minimum et de dossier administratif complet.

Conditions d'annulation : Les annulations sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation avec remboursement intégral. Passé ce délai, un pourcentage des frais de formation sera retenu.

Informations sur l'accessibilité

Nos locaux ne sont malheureusement pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cependant, un soutien personnalisé peut être mis en place pour les participants ayant des besoins spécifiques.

Si vous avez des contraintes particulières liées à une situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont afin que nous puissions, dans la mesure du possible, adapter la formation.

Vous pouvez exprimer vos besoins spécifiques en nous écrivant à l'adresse contact@ugm-opera.fr

Votre intervenant

Julien GARCIA

Associé du cabinet Garcia Rochette & Associés. Ancien adjoint au chef de brigade à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), où il a mené des contrôles sur place d'organismes d'assurance et coordonné le projet Solvabilité II. Ancien membre d'un groupe d'experts de l'EIOPA sur la gouvernance et le reporting Solvabilité II. Chargé de cours en réglementation des assurances à l'École nationale d'assurances.